

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP HELION ACTIONS DEFENSIF », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 843.630, un actif net de D : 830.336 et un bénéfice de D : 52.980.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Les disponibilités et les placements monétaires représentent au 31 Décembre 2017, 19,35% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 14 mars 2018

Le Commissaire au Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	<u>652 563,190</u>	<u>820 492,469</u>
Actions et droits rattachés		328 350,866	405 774,224
Obligations et valeurs assimilées		283 026,069	375 693,957
Titres des Organismes de Placement Collectif		41 186,255	39 024,288
Placements monétaires et disponibilités		<u>163 226,434</u>	<u>223 405,052</u>
Placements monétaires	5	161 410,047	201 841,096
Disponibilités		1 816,387	21 563,956
Créances d'exploitation	6	<u>27 840,412</u>	<u>7 801,341</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>843 630,036</u></u>	<u><u>1 051 698,862</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	9 676,360	12 898,935
Autres créditeurs divers	8	3 618,126	4 196,020
TOTAL PASSIF		<u>13 294,486</u>	<u>17 094,955</u>
ACTIF NET			
Capital	9	822 772,951	1 021 481,261
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2,120	8,341
Sommes distribuables de l'exercice		7 560,479	13 114,305
ACTIF NET		<u><u>830 335,550</u></u>	<u><u>1 034 603,907</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>843 630,036</u></u>	<u><u>1 051 698,862</u></u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2017	Année 2016
Revenus du portefeuille-titres	10	32 610,443	43 237,612
Dividendes		15 054,279	22 287,249
Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 556,164	20 950,363
Revenus des placements monétaires	11	7 059,094	12 881,463
Revenus des prises en pension	12	2 276,633	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		41 946,170	56 119,075
Charges de gestion des placements	13	(27 456,996)	(34 892,774)
REVENU NET DES PLACEMENTS		14 489,174	21 226,301
Autres charges	14	(3 903,471)	(3 085,536)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 585,703	18 140,765
Régularisation du résultat d'exploitation		(3 025,224)	(5 026,460)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		7 560,479	13 114,305
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 025,224	5 026,460
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		14 091,592	38 256,250
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		28 428,256	(2 516,583)
Frais de négociation de titres		(125,989)	(180,328)
RESULTAT DE L'EXERCICE		52 979,562	53 700,104

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2017</i>	<i>Année 2016</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	52 979,562	53 700,104
Résultat d'exploitation	10 585,703	18 140,765
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	14 091,592	38 256,250
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	28 428,256	(2 516,583)
Frais de négociation de titres	(125,989)	(180,328)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(12 807,573)	(22 356,540)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(244 440,346)	(336 475,163)
Souscriptions		
- Capital	2 483,328	11 674,728
- Régularisation des sommes non distribuables	8,110	(129,584)
- Régularisation des sommes distribuables	8,618	52,289
Rachats		
- Capital	(238 606,432)	(343 755,880)
- Régularisation des sommes non distribuables	(5 000,063)	980,302
- Régularisation des sommes distribuables	(3 346,795)	(5 297,018)
- Droits de sortie	12,888	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(204 268,357)	(305 131,599)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	1 034 603,907	1 339 735,506
En fin de l'exercice	830 335,550	1 034 603,907
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	9 872	13 200
En fin de l'exercice	7 590	9 872
VALEUR LIQUIDATIVE	109,398	104,802
TAUX DE RENDEMENT	5,65%	4,94%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 décembre 2010 à l'initiative de la société « Héliion Capital » et la «BIAT» et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 novembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Héliion Capital.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2017 à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5- Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7- Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 652.563,190 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
Actions & droits rattachés		458 558,652	328 350,866	39,54%
		458 558,652	328 350,866	39,54%
ASSAD	6 028	59 658,299	53 962,656	6,50%
NBL	8 936	67 547,101	44 331,496	5,34%
TPR	5 833	28 524,022	21 541,269	2,59%
MONOPRIX	3 736	86 898,732	42 855,656	5,16%
CITY CARS	2 188	24 921,490	22 958,684	2,76%
ASTREE	1 401	70 253,530	47 634,000	5,74%
ONE TECH HOLDING	2 303	14 969,500	30 666,748	3,69%
CEREALIS	15 673	105 785,978	64 400,357	7,76%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		270 928,000	283 026,069	34,09%
		270 928,000	283 026,069	34,09%
<u>Bons du trésor assimilables</u>				
BTA 04-2023-6%	280	270 928,000	283 026,069	34,09%
Titres des Organismes de Placement Collectif		40 900,546	41 186,255	4,96%
FCP Hélion Monéo	395	40 900,546	41 186,255	4,96%
TOTAL		770 387,198	652 563,190	78,59%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			77,35%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2016	952 289,713	9 802,520	(141 599,764)	820 492,469	
Acquisitions de l'exercice					
Actions cotés	2,590			2,590	
Titres OPCVM	500 234,779			500 234,779	
Cessions de l'exercice					
Actions cotés	(90 029,905)			(90 029,905)	28 603,205
Bons du trésor assimilables (BTA)	(93 780,000)			(93 780,000)	(340,000)
Titres OPCVM	(498 329,979)			(498 329,979)	165,051
Variation des plus ou moins value latentes			14 091,592	14 091,592	
Variations des intérêts courus		(118,356)		(118,356)	
Soldes au 31 décembre 2017	770 387,198	9 684,164	(127 508,172)	652 563,190	28 428,256

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 161.410.047, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Dépôts à Terme	105 000,000	105 385,341	12,69%
AB Placement_90j_6,44% (au 06-03-2018)	105 000,000	105 385,341	12,69%
Pension Livrée	55 999,817	56 024,706	6,75%
BTE Créances sur opérations de pensions livrées 7 jours (au 04/01/2018 au taux de 4%)	55 999,817	56 024,706	6,75%
TOTAL	160 999,817	161 410,047	19,44%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		19,13%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique présente au 31/12/2017 un solde de D : 27.840,412 contre D : 7.801,341 au 31/12/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Dividende à recevoir	-	6,200
Cessions titres à encaisser	27 840,412	6 611,579
Coupon couru à l'achat sur BTA 10-2023	-	1 183,562
Total	27 840,412	7 801,341

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à D : 9.676,360 contre D : 12.898,935 au 31/12/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	1 280,289	1 675,843
Rémunération variable du gestionnaire	8 116,246	10 894,849
Rémunération du dépositaire	279,825	328,243
Total	9 676,360	12 898,935

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à D : 3.618,126, contre D : 4.196,020 au 31/12/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	3 165,929	3 500,431
Redevance du CMF	69,999	91,626
Etat, retenue à la source	198,819	303,824
Autres	183,379	300,139
Total	3 618,126	4 196,020

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant	1 021 481,261
Nombre de parts émises	9 872
Nombre de copropriétaires	8

Souscriptions réalisées

Montant	2 483,328
Nombre de parts émises	24
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(238 606,432)
Nombre de parts rachetées	(2 306)
Nombre de copropriétaires sortants	(1)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	14 091,592
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	28 428,256
Régularisation des sommes non distribuables	(4 991,953)
Frais de négociations de titres	(125,989)
Droits de sortie	12,888

Capital au 31-12-2017

Montant	822 772,951
Nombre de parts	7 590
Nombre de copropriétaires	7

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 32.610,443, contre D : 43.237,612 au 31 décembre 2016, se détaillant ainsi :

	Année 2017	Année 2016
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts (BTA)	17 556,164	20 950,363
<u>Dividendes</u>		
-des titres cotés	13 095,435	19 565,805
-des titres OPCVM	1 958,844	2 721,444
TOTAL	32 610,443	43 237,612

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 7.059,094 contre D : 12.881,463, au 31 décembre 2016, se détaillant ainsi :

	Année 2017	Année 2016
Intérêts des comptes à terme	7 010,656	12 392,350
Intérêts des dépôts à vue	48,438	489,113
TOTAL	7 059,094	12 881,463

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 à D : 2.276,633, contre un solde nul pour la même période de l'exercice 2016 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 27.456,996 contre D : 34.892,774 au 31 décembre 2016, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	18 160,750	22 543,509
Rémunération variable du gestionnaire	8 116,246	10 894,849
Rémunération du dépositaire	1 180,000	1 454,416
Total	27 456,996	34 892,774

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2017 à D : 3.903,471 contre D : 3.085,536 au 31 décembre 2016, se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	992,935	1 232,568
Honoraires commissaire aux comptes	2 616,796	1 542,780
Publications	283,240	300,188
Autres	10,500	10,000
Total	<u>3 903,471</u>	<u>3 085,536</u>

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Revenus des placements	5,527	5,685	8,432	5,207	5,759
Charges de gestion des placements	(3,618)	(3,535)	(4,053)	(2,832)	(2,639)
Revenus net des placements	<u>1,909</u>	<u>2,150</u>	<u>4,379</u>	<u>2,376</u>	<u>3,120</u>
Autres charges	(0,514)	(0,313)	(0,679)	(0,207)	(0,423)
Résultat d'exploitation (1)	<u>1,395</u>	<u>1,838</u>	<u>3,700</u>	<u>2,168</u>	<u>2,697</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,399)	(0,509)	(1,990)	(0,173)	(0,742)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>0,996</u>	<u>1,328</u>	<u>1,710</u>	<u>1,995</u>	<u>1,955</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,857	3,875	(15,467)	6,192	(6,114)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	3,745	(0,255)	7,977	(2,201)	0,321
Frais de négociation de titres	(0,017)	(0,018)	(0,044)	(0,016)	(0,035)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<u>5,585</u>	<u>3,602</u>	<u>(7,535)</u>	<u>3,975</u>	<u>(5,828)</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>6,980</u>	<u>5,440</u>	<u>(3,835)</u>	<u>6,144</u>	<u>(3,131)</u>
Droit d'entrée et de sortie	0,002	-	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>5,587</u>	<u>3,602</u>	<u>(7,535)</u>	<u>3,975</u>	<u>(5,828)</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,658)	0,086	4,614	0,640	1,195
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>4,929</u>	<u>3,688</u>	<u>(2,921)</u>	<u>4,615</u>	<u>(4,633)</u>
Distribution de dividende	1,329	1,710	1,995	1,954	1,277
Valeur liquidative	109,398	104,802	101,495	104,700	100,044

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	3,38%	3,43%	3,93%	2,77%	2,59%
Autres charges / actif net moyen	0,48%	0,30%	0,66%	0,20%	0,41%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,93%	1,29%	1,66%	1,95%	1,92%

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Héliion Actions Défensif" est confiée à la Société de gestion "Héliion Capital". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 1,55% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Héliion Actions Défensif " réalise un rendement supérieur à un taux objectif égal au cinquième du taux d'évolution de TUNINDEX. Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base de l'indice de TUNINDEX affiché par la BVMT à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 1.000 dinars HT .